

Œuvres orphelines: utilisations autorisées

2011/0136(COD) - 05/12/2011

Les ministres ont **pris note des progrès accomplis** en ce qui concerne trois dossiers examinés actuellement par les instances préparatoires du Conseil dans le domaine de la propriété intellectuelle :

- un projet de directive sur la protection des œuvres orphelines ;
- un [projet de règlement](#) confiant à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur certaines tâches liées à la protection des droits de propriété intellectuelle ;
- un [projet de règlement](#) concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle.